



Baie-Mahault, le 20 Juillet 2023

COMPTE RENDU CSA DEPARTEMENTAL GUADELOUPE

Chers Collègues,

Le mercredi 19 juillet, à 9h00, s'est tenu le Comité Social d'Administration de la Guadeloupe en présence de la D.I, de la DSPOM, des deux Chefs d'Etablissement de Guadeloupe et bien sûr les 3 Organisations Syndicales représentatives. Le quorum étant atteint, la Présidente du CSA déclare les débats ouverts.

Deux points essentiels étaient à l'ordre du jour : **le règlement intérieur** du nouveau CSA départemental et **la désignation des représentants du personnel** à la formation plénière du conseil médical départemental.

Le règlement intérieur du CSA a été validé à l'unanimité par les 3 Organisations Syndicales, avec un vote intermédiaire pour valider l'enregistrement de ces séances.

Le deuxième point, à savoir la désignation des représentants du personnel (au nombre de 15) qui siègeront au conseil médical départemental, a été validée par un vote suivi d'un classement des élus en fonction des voix obtenues.

Les deux points essentiels étant validés, il fallait discuter des questions diverses. **FO Justice Guadeloupe** a soulevé **la question des effectifs** sur nos Etablissements. La DSPOM nous explique que le taux de couverture sur Baie-Mahault est de 95% pour environ 186 Agents. Elle nous informe aussi que ses services sont en train de travailler sur la prochaine mobilité, et qu'elle prévoit une vacance de poste d'environ 9 Agents. **FO Justice Guadeloupe** a insisté sur le fait que le personnel de Baie-Mahault est épuisé par un rythme de travail trop soutenu, les nuits supplémentaires et le manque de stagiaires et d'élèves. Toujours selon la DSPOM, à la MA Basse-Terre le problème est moindre. Le travail de recrutement se fait déjà pour l'ouverture de la nouvelle structure. **Pendant les débats, la question d'une CAP spécifique a été demandée pour l'ouverture de B-T et du futur QSL de Bémao.** La DSPOM y réfléchira.

L'autre point que nous avons soulevé est **la création de structures spécialisées** comme dans l'Hexagone. Comme toujours, la réponse est que ce sujet relève du Ministère de la Justice et celui de la Santé.

La CGT a abordé la révision à la hausse du nombre des Agents pour le futur ELSP, le positionnement des Agents dans l'hexagone lors des transferts, la problématique des Agents face

au silence de l'administration pour leurs démarches et la formation des Agents qui siègent en CSA.

L'UFAP/UNSA n'a pas fait de propositions de questions.

Il est environ 13h20, les questions épuisées, la Présidente lève la séance.

FO Justice Guadeloupe soutient et soutiendra toutes les bonnes idées d'où qu'elles viennent, tant qu'il s'agira de défendre l'intérêt des personnels.

Ces échanges, laborieuses et parfois techniques, montrent les difficultés des OS à obtenir des avancées pour le personnel. Mais ce n'est qu'au prix de grandes batailles, de négociations serrées et de mouvements concertés que les choses arrivent à avancer. Car le maître mot de la DSPOM reste l'adage « **BIEN VOULOIR MAIS PAS POUVOIR** ».

Pour FO Justice Guadeloupe

Le Secrétaire local FO Justice Bémao

A. CANEVAL